

LETTRE du GROUPE James COMBIER de la LIBRE PENSÉE de SAUMUR

James COMBIER – 1842 – 1917 – Libre-penseur et maire de Saumur

14 Avril 2016 – N° 126

Pour nous contacter : Douspis G. 3, rue de la Motte – 49730 VARENNES sur Loire
• 02 41 51 73 79

• georges.douspis@wanadoo.fr - www.lalibrepensee.com

SOMMAIRE :

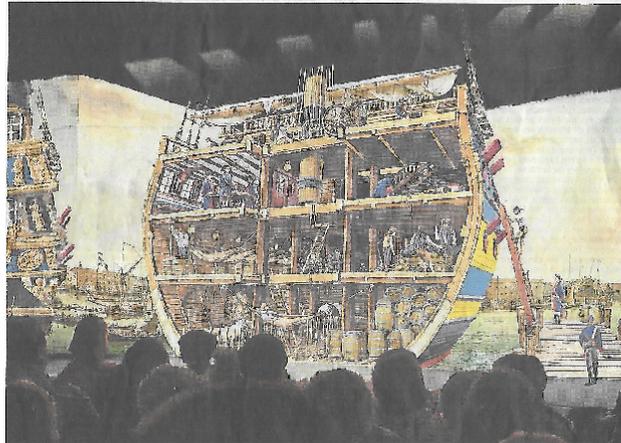
- P 1 = - Jeanne et le vicomte. Par J.P. Baron
- P 2 - 3 = - Pour la liberté de pensée.

JEANNE et le VICOMTE

Par J.P. Baron

RÉPUBLICAINS DE VIEILLE SOUCHE,
UNE OFFENSIVE DE GRANDE ENVERGURE SE PRÉPARE POUR FAIRE RECONNAÎTRE
LE PRÉTENDU GÉNOCIDE VENDÉEN.

À la manœuvre, les grands féodaux : le Vicomte Philippe Le Jolis de Villiers de Saintignon et son compère Hervé, Marie-Joseph de Charette de la Contrie, ce dernier très impliqué puisqu'il s'agit de célébrer un membre de la famille, François-Athanase Charette de la Contrie, au grand parc du Puy de Fou, l'entreprise des de Villiers.



Le nouveau spectacle qui débute le 2 avril s'intitule : « Le Dernier Panache » et retrace les 2 grands épisodes de son existence. Les batailles navales de la Guerre d'Amérique et les Guerres de Vendée.

Nul doute qu'à cette occasion on voit repartir en campagne pour obtenir la reconnaissance du prétendu génocide vendéen l'inusable Reynald Secher soutenu dans son entreprise par le Croisé déguisé en historien Franck Ferrand.

Déjà, en mars 2012, un film en DVD sorti aux Etats-Unis devait servir la cause des partisans du génocide mais le film était tellement mauvais qu'il est vite tombé dans les oubliettes. Le « grand historien » Lorant Deutsch avait l'intention de tourner un film de télévision consacré à Charrette. Il semble bien que le projet soit mort né.

Peut-être aurons- nous comme clou du spectacle la Fable de l'union du Lys et de Marianne grâce au félon, l'ex bras droit de Philippe de Villiers, le roturier Bruno Retailleau passé chez... « **Les Républicains** » !

L'union sera consacrée par le passage au doigt de l'anneau de Jeanne, Sainte relique et le cadeau de mariage sera bien sûr la reconnaissance du génocide vendéen.

Le retour polémique de l'anneau

Environ 5 000 personnes ont assisté dimanche dernier au Puy du Fou à la présentation d'un anneau attribué à Jeanne d'Arc, acquis fin février à Londres par le parc de loisirs vendéen.

« C'est un petit bout de France qui revient, une parcelle de nos grands-parents », a déclaré devant la foule Philippe de Villiers, le fondateur du parc de loisirs, dans la cour du château. Mais le retour de cet anneau sur le sol français n'est pas du goût de la Grande-Bretagne. Selon la législation britannique, tout objet présent dans le pays depuis au moins 50 ans et dont la valeur est supérieure 39 219 livres sterling - l'anneau a été acheté près de 300 000 livres - doit obtenir une autorisation d'exportation.

« Cette relique ne devait pas finir derrière les vitres blindées d'un musée », a fait valoir de son côté le très médiatique historien Frank Barrack. « On ne peut jamais avoir de certitude irréfutable. Personne ne vous dira que cet anneau est à 100% celui de Jeanne, mais je crois qu'on peut, en toute bonne foi, penser qu'il s'agit de l'anneau authentique », a-t-il dit.

« Le gouvernement anglais a fait à notre égard une demande inutile : la retour



La relique revenue au Puy du Fou.

de l'anneau à Londres. Une demande justifiée par le fait qu'il s'agit d'un objet à forte valeur symbolique nationale », a rétorqué M. de Villiers. « Le gouvernement anglais pouvait présenter l'anneau au moment de la mise aux enchères et aujourd'hui il le regrette », a-t-il poursuivi. « Nous porterons la réponse du peuple français au gouvernement anglais : « Messieurs les Anglais, si vous voulez voir l'anneau, vous venez ici. Bienvenue to the Puy du Fou... Pour le reste c'est trop tard (...) l'anneau est revenu en France et il le restera », a ajouté Philippe de Villiers.

Pour l'infaillible « historien médiatique »
Franck Ferrand.

Il n'y a plus l'ombre d'un doute !

**« ... je crois qu'on peut, en toute bonne foi,
penser qu'il s'agit de l'anneau authentique. »**

C.D. 27/03/2016

3

LA FARCE DU BOCAGE.

LIBERTÉ DE PENSÉE

Depuis des temps immémoriaux, certains s'arrogent le droit de penser à la place des autres. Pire encore, parfois ils leur imposent leur façon de voir et les contraignent à agir comme ils l'entendent. Il en est ainsi de tous les despotes et de toutes les tyrannies, qu'elles soient politiques ou morales. La pire des deux n'est peut-être pas, d'ailleurs, celle qui exerce son pouvoir sur les corps... Le plus souvent, cependant, elles travaillent en commun.

De ce point de vue les Églises ont un passé très lourd. Et leur présent ne vaut guère mieux.

Mais le malheur veut aussi que des individus qui s'affirment, et se croient sans doute, des esprits libres et ouverts, au nom même de cette liberté qu'ils revendiquent et prétendent défendre, en viennent à prôner des interdits, à préconiser des censures et à réclamer proscriptions, interdictions et limitations de la liberté d'autrui.

Ainsi, récemment, plusieurs événements ont défrayé la chronique. Les médias, en France, se sont fait l'écho de diatribes véhémentes de la part de la ministre du Droit des femmes Laurence Rossignol, pour qui les marques vendant des vêtements islamiques sont "irresponsables" et font "d'un certain point de vue la promotion de l'enfermement du corps des femmes", tandis que la philosophe féministe Elisabeth Badinter appelle au "boycott" de vêtements jugés trop islamistes, comme s'il suffisait d'interdire le voile pour supprimer l'aliénation de la femme ; ce qui est prendre l'effet pour la cause. Qu'attend donc madame Badinter pour s'insurger avec la même violence contre les mutilations génitales que certains font subir aux petits garçons ? Là, il y aurait pourtant matière !

En Pologne, dans le même temps, c'est le gouvernement lui-même qui, sous la pression de l'Église, s'attaque chaque jour un peu plus aux libertés et droits chèrement acquis, comme le droit à l'IVG ou la pilule du lendemain qui ne sera plus délivrée que sur ordonnance. Ainsi, l'épiscopat polonais exige la promulgation d'une loi imposant l'interdiction totale de l'interruption volontaire de grossesse pourtant déjà sévèrement limitée ! Les médecins contrevenants risqueraient jusqu'à cinq ans de prison ! Enfin, et pour faire bonne mesure, les "provie", l'institut juridique catholique Ordo Iuris et le Club des médecins catholiques de Varsovie ont obtenu l'arrêt, à partir de juillet, du financement par l'Etat de la fécondation in vitro...

Mais cela n'est encore rien, comparé à ce qui se passe au Maroc, par exemple, ou des nervis, autorisés implicitement par un pouvoir politico-religieux ultra réactionnaire, peuvent se permettre de faire irruption dans un appartement privé, d'agresser deux homosexuels, de les traîner dans la rue, de les

lyncher puis de les faire condamner à quatre mois de prison ferme pour « actes sexuels contre-nature », l'équivalent d'homosexualité au Maroc.

Enfin, plus grave encore, au Bangladesh, à Dacca, c'est du meurtre d'un militant laïque qu'il s'agit. Opposé au fondamentalisme islamique, ce défenseur de la laïcité âgé de 26 ans qui avait pris part aux manifestations de 2013 contre les leaders islamistes, a été tué mercredi soir près de son université à Dacca par des inconnus armés de machettes. C'est le sixième assassinat de ce type en un peu plus d'un an !

Ainsi, comme l'on voit, partout dans le monde, il est des individus qui multiplient les exactions contre leurs contemporains parce que ces derniers entendent s'habiller, se comporter ou aimer selon des normes autres que celles de leurs agresseurs qui, pour beaucoup, agissent au nom de leur religion.

Pour la liberté de pensée, pour la liberté d'expression, pour la liberté de se vêtir et d'aimer comme on l'entend, pour la défense de toutes les libertés démocratiques dans le monde et contre toutes les formes de dictatures fussent-elles parées des couleurs de la défense "*des valeurs françaises, au premier rang desquelles la laïcité et la protection des droits des femmes.*"¹



• Site LP Saumur : "lalibrepensee.com". A consulter régulièrement et à indiquer à nos interlocuteurs.

• Comment adhérer à la Libre Pensée ?

Bulletin d'adhésion

- Nom :
- Prénom :
- Adresse : Rue :
Code postal :
Ville :

A renvoyer à : G Douspis -3, rue de la Motte – 49730 Varennes sur Loire

¹ Adam Shatz, article publié dans le journal Le Monde du 14 avril 2016.